

## SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 31 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Jean-François GOMEZ, Loïc TAPISSIER, Frédéric LANGLOIS, Philippe PICQUE, Patrick DELANDE, Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Sophie CHAUMEIL, Isabelle DESHAYES, Pascaline HAMONIER.

Absent Excusé : Mr Robert MABILLOTTE donne pouvoir à Mme Annick DUPONT

Absente : Mme Isabelle POSTEL

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

### PARCOURS SPORTIF

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2015 concernant la présentation d'un projet d'aménagement dans la zone d'équipements collectifs, celui-ci avait été précisé qu'il serait réalisé en plusieurs phases.

En 2015, la 1ère phase a été réalisée : mise en conformité des courts de tennis et la création d'un terrain multisports, pour un montant de 68 904.60€ HT soit 82 685.52€ TTC.

En 2016, la 2ème phase a été réalisée partiellement pour un montant de 7 636.50€ HT soit 9 163.80€ TTC

Le Conseil Municipal présente la poursuite et fin du projet d'aménagement dans la zone d'équipements collectifs.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place la 3ème phase du projet en créant :

- un parcours sportif,
- un équipement complémentaire du terrain multisport et de l'aire de jeux.

Des devis sont présentés par la Commission Enfance Jeunesse et Sport.

Devis de la SARL SERV'OISE concernant la fourniture et la pose de voliges en pourtour, géotextile et gravillons pour un montant de 1 529.00 € HT soit 1 834.80 € TTC

Devis de la SARL SERV'OISE concernant la fourniture et la pose d'éléments de parcours de santé sur une distance de 2 500 mètres pour un montant de 17 519.30€ HT soit 21 023.16€ TTC

**Soit un total général d de 19 048.30€ HT soit 22 857.96 € TTC**

Le Conseil Municipal sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et au titre du Conseil Départemental.

### PLAN DE FINANCEMENT

Subvention D.E.T.R. à hauteur de 30% (travaux plafonnés à 50 000 € HT) Soit  $19\,048.30 * 30\% = 5\,714.49$  €

Subvention du Conseil Départemental de l'OISE à hauteur de 37% (travaux plafonnés à 250 000 € HT) Soit  $19\,048.30 * 37\% = 7\,047.88$  €

Le solde de 10 095.59 € sera pris sur les fonds libres.

Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Séance levée à 20 heures 30 minutes

Prochaine réunion le mardi 14 février 2017 à 19 h 30 mm